



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

**Séance du 19 décembre 2019**

--- oOo ---

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à vingt heures cinquante-huit, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux	:	33
Présents		30
Pouvoirs	:	3
Absent excusé	:	-
Date de convocation	:	13/12/2019
Fin du Conseil	:	00H13

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

### **Le Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,**

Philippe SUEUR,

### **Les Maires-Adjoints,**

Sophie MERCHAT, Marie-France CHABANEL, Patrice MANFREDI, Jean-Pierre HAIMART, Dominique RICOLFI-BOUVELLE, Grégoire PENAIRE, Marc ANTAO, Véronique FERIEU,

### **Les Conseillers Municipaux,**

Nicole CARIS, Philippe ALLAIS, Monique GALAIS, Denis GRAMMATOPOULOS, François HANET, Gisela BRARD, Paul HADJIBOGHOSSIAN, Christine COULONGES, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Dominique RIPOLL (arrivée à 21h01), Marie-Claude BOISMARTEL, Eric BASSOT, Sylvie NOACHOVITCH (arrivée à 21h01), Julia DELESCHAUD-RENAULT, Anne-Estelle LHOTE, Georges JOLY, Dominique CHARLET, Xavier CARON, Sophie MALEY, Olivier ERARD, Jean-Michel DUBOIS

## **ONT DONNÉ POUVOIR :**

Jean-Pierre BOUSQUET	à	Patrice MANFREDI
Samuel ELONG NDAME	à	Gisela BRARD
Paul AÏSS	à	Marc ANTAO

## **ABSENT ET EXCUSE :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique RICOLFI-BOUVELLE**

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2019**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2019 est adopté à **L'UNANIMITE**

oooooooooooooooooooooooooooo

### **Décisions du Maire**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Par la délibération n°2014-01-05 du 30 mars 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>			
<b>2019-294</b>	05/11/2019	Contrat de cession avec Balandras Editions	1 128,60 € TTC
<b>2019-298</b>	06/11/2019	avenant numeric Lab - Diambars	
<b>2019-299</b>	06/11/2019	avenant numeric Lab - samapass	
<b>2019-307</b>	13/11/2019	Contrat de cession avec la compagnie HANNAH R (liée à la D 2019-180)	
<b>2019-308</b>	13/11/2019	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Bruno Patino, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour de son dernier ouvrage « La Civilisation du Poisson Rouge : Petit traité sur le Marché de l'Attention » le Jeudi 19 Décembre 2019 à 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand.	
<b>2019-309</b>	13/11/2019	Pierre-Edouard PEILLON Modérateur Conférence 19/12 au CDA	330 € TTC
<b>2019-311</b>	18/11/2019	agence 5 majeur	9 000,00 ttc
<b>2019-312</b>	18/11/2019	partenariat Cap digital	24 000,00 TTC
<b>2019-314</b>	18/11/2019	contrat de cession avec la Cie ASTRAKAN - 15005,56 TTC	15005,56 € TTC
<b>2019-316</b>	19/11/2019	Institut Français de Lettonie	1 300,00 €
<b>2019-317</b>	19/11/2019	convention co pro	
<b>2019-318</b>	19/11/2019	Alain BERGALA - Ciné club du 14/01 AU 19/05/2020- Total de 1 650 € TTC	1 650,00 TTC
<b>2019-321</b>	21/11/2019	Prêt de salle cercle d'écriture	
<b>2019-324</b>	27/11/2019	Contrat de cession avec EIDO	

<b>2019-325</b>	28/11/2019	Contrat avec la Lune dans les Pieds"	
<b>2019-326</b>	28/11/2019	Convention avec la SACEM "Les Fabriques à musique"	3 000, 00 TTC
<b>2019-327</b>	29/11/2019	convention de partenariat pour ART FX	
<b>ACTION EDUCATIVE</b>			
<b>2019-293</b>	04/11/2019	collège Pompidou Mise à dispo base nautique	
<b>2019-300</b>	06/11/2019	Convention avec le Collège et lycée NDP - mise à disposition de la base nautique pour des séances de découverte de l'environnement du lac	180 € TTC
<b>2019-301</b>	06/11/2019	STAGE MIN'ENGLISH JEU VIDEO	
<b>2019-303</b>	07/11/2019	convention mise dispo coussaye Collège Pompidou	gratuit
<b>2019-304</b>	07/11/2019	Convention FCDE mise à dispo la Coussaye	gratuit
<b>2019-305</b>	08/11/2019	theatre en stock	2 300,00 TTC
<b>2019-306</b>	12/11/2019	CAP santé / Doune production projection la soif de vivre	360 € TTC
<b>2019-313</b>	18/11/2019	Avenant à la convention d'objectifs et de financement CAF- Prestation de service unique	
<b>2019-315</b>	19/11/2019	Mise à disposition du gymnase BOUCHER pour l'école St Louis Ste Thérèse - 12,50 €/heure	
<b>2019-319</b>	19/11/2019	Conventions avec le collège Georges Pompidou concernant les permanences Oxyjeunes de l'année scolaire 2019-2020	
<b>CABINET DU MAIRE</b>			
<b>2019-322</b>	26/11/2019	Convention de Partenariat technique avec Orange	480,00 TTC
<b>2019-320</b>	19/11/2019	Conventions avec le collège Notre Dame de la Providence concernant les permanences Oxyjeunes de l'année scolaire 2019-2020	
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			
<b>2019-286</b>	25/10/2019	contrat tour du monde	1 582,50 €
<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>			
<b>2019-292</b>	04/11/2019	régie temporaire Village de Noël	5 000 € HT
<b>2019-296</b>	05/11/2019	TIPI titre	
<b>2019-302</b>	07/11/2019	ligne de trésorerie	1 500 000,00 €
<b>2019-323</b>	27/11/2019	Fermeture de la régie de recettes droit de stationnement	
<b>AFFAIRES JURIDIQUES</b>			
<b>2019-290</b>	29/10/2019	Mise à disposition d'emplacements de stationnement 18 rue du Temple au profit des paroissiens du Temple	gratuit
<b>2019-291</b>	29/10/2019	COP CMA 16 rue du Général de Gaulle	1200,00 € HC/mois

<b>MARCHES PUBLICS</b>			
<b>2019-288</b>	29/10/2019	Utilisation progiciel Maintenance informatique	1 671,55 TTC
<b>2019-289</b>	29/10/2019	Travaux menuiserie et maçonnerie Bâtiments communaux	900 000 € HT
<b>2019-297</b>	05/11/2019	Marché n°19041 - Assistance au logiciel SIG	2 622,00 € TTC/an
<b>NOUVELLES SOLIDARITES</b>			
<b>2019-287</b>	25/10/2019	Sur mesure : Spectacle Noël pour tous	5 500,00 €
<b>URBANISME</b>			
<b>2019-310</b>	14/11/2019	Exercice du droit de préemption urbain défini aux articles L. 210-1 et suivant le code de l'urbanisme sur un bien sis 9 bd Cotte à Enghien-Les-Bains et cadastré AD 706, pour une cointenance totale de 217 m <sup>2</sup>	610 000 € TTC

## **I- ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Mise à jour du tableau des effectifs**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

#### **DECIDE :**

#### **De supprimer :**

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 4 postes de rédacteur
- 2 postes d'Ingénieur principal
- 2 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe
- 1 poste d'ASEM principal de 1ère classe
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe
- 8 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- 1 poste de Directeur de Police Municipale

#### **De transformer :**

-1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet en poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires.

-1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires en poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

#### **De créer :**

-1 poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

### **2. Transfert de la compétence facultative « balayage des voies » et modification des statuts de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** d'autoriser la restitution au profit du Communauté d'agglomération Plaine Vallée, de la compétence portant sur le «balayage des voies» à compter du 1er janvier 2020.

**DECIDE** d'adopter les nouveaux statuts du Communauté d'agglomération Plaine Vallée applicables à compter du 1er janvier 2016, approuvés par la délibération du Communauté d'agglomération Plaine Vallée du 09 octobre 2019 n°DL2019-10-09\_6, et annexés à la présente.

### **3. Recensement rénové de la population : recrutement de cinq agents recenseurs**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*  
**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**FIXE** : comme suit la rémunération de l'équipe chargée des opérations de recensement pour l'année 2020 :

- 650 euros au coordonnateur communal pour l'ensemble de ses missions exposées ci-dessous :
  - o *mettre en place l'organisation dans la commune suivant les préconisations du manuel à l'usage de la commune ;*
  - o *mettre en place la logistique ;*
  - o *organiser la campagne locale de communication ;*
  - o *organiser la formation des agents recenseurs ;*
  - o *assurer la formation de l'équipe communale le cas échéant ;*
  - o *assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.*
  
- 810 euros à chaque agent recenseur (5 agents) et correspondant à :
  - o *deux demi-journées de formation ;*
  - o *la tournée de reconnaissance ;*
  - o *la totalité des opérations de collecte et son suivi jusqu'à la fin des opérations.*

**DIT** : que si le travail de l'agent recenseur ne devait pas être exécuté en totalité pour quelque cause que ce soit, ce dernier sera rémunéré au prorata du nombre de logements recensés.

**PREND ACTE** : que les membres de l'équipe communale chargée des opérations de recensement seront désignés par arrêtés municipaux.

**PREND ACTE** : que l'INSEE versera à la ville une dotation forfaitaire de 2 189 €.

**DIT** : que les crédits et recettes seront inscrits au budget communal aux chapitres et articles concernés.

### **4. Décision modificative N°2 au budget ville 2019**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*  
**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE, (deux abstentions : Sophie Maley et Olivier ERARD),**

**DECIDE** : de prendre une décision modificative n°2 au budget ville pour l'exercice 2019.

**PREND ACTE** : que la décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes et ce, pour les deux sections de fonctionnement et investissement.

**PRECISE** : que la présente décision modificative vaut modification immédiate au budget 2019 et sera annexée à la présente délibération.

**5. Mandats spéciaux pour les déplacements des élus locaux.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Grégoire PENAVALIRE)*

**DECIDE** d'accorder un mandat spécial à Monsieur Grégoire PENAVALIRE, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, dans le cadre de son déplacement professionnel en date du 13/07 au 17/07/2019, et pour une durée de 3 jours dans le but d'assister à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) et de la programmation culturelle 2019-2020.

**DIT** que les remboursements se feront à l'appui de l'ensemble des pièces justificatives et d'un ordre de mission signé par Monsieur le Maire.

**6. Mandats spéciaux pour les déplacements des élus locaux.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (deux abstentions : Grégoire PENAVALIRE,  
Dominique CHARLET)*

**DECIDE** d'accorder un mandat spécial à Monsieur Grégoire PENAVALIRE, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, dans le cadre de son déplacement professionnel en date du 10/05 au 13/05/2019, et pour une durée de 3 jours pour une représentation de la ville avec la Direction Culturelle de la Ville de Graz.

**DIT** que les remboursements se feront à l'appui de l'ensemble des pièces justificatives et d'un ordre de mission signé par Monsieur le Maire.

**7. Mandats spéciaux pour les déplacements des élus locaux.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : François HANET)*

**DECIDE** d'accorder un mandat spécial à Monsieur François, HANET Conseiller municipal délégué, qui a avancé les frais d'achat de Cire d'abeilles pour l'atelier de bougies lors de la manifestation « Jardin en Fête » qui a eu lieu le 22 juin 2019.

**DIT** que les remboursements se feront à l'appui de l'ensemble des pièces justificatives et d'un ordre de mission signé par Monsieur le Maire

**8. Point n°8 reporté**

**9. Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**PREND ACTE** : des grandes orientations budgétaires présentées dans le rapport de synthèse exposé par Madame MERCHAT, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire déléguée aux finances,

**PREND ACTE** : que ces orientations budgétaires serviront de base de travail dans le cadre de la préparation et de l'élaboration du Budget Primitif 2020.

**10. Admission en non-valeur de titres – budget ville 2019**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'annuler les titres mentionnés dans l'état transmis par les services du Trésor Public pour un montant de **10 238.38 €** pour les créances éteintes et **3 939.38 €** pour les créances admises en non-valeur.

**DIT** : que les dépenses seront imputées au chapitre 65 - article 6542 « créances éteintes » et article

### **11. Tarifs publics 2020**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**ADOPTE** : les tarifs publics communaux, tels que présentés en annexe à la présente délibération,

**DIT** : que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### **12. Autorisation de signature de l'accord-cadre n° 95 210 89 ST 19-026 relatif à l'entretien, la réparation et la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
**Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (une opposition : Xavier CARON)**

**DECIDE** : de retirer la décision n° 2019-263 en date du 7 Octobre 2019

**AUTORISE** : la signature de l'accord-cadre relatif à l'entretien, la réparation et la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore avec les sociétés :

- ENTRA pour le lot n° 1 « Entretien, Réparation et rénovation du réseau d'éclairage public » pour un montant maximum annuel de 1 500 000 € HT dont un montant de 325 570,06 € HT au titre de la maintenance préventive ;
- ELALE & CITEOS pour le lot n° 2 « Entretien et la réparation du réseau de la signalisation lumineuse tricolore » pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT dont un montant de 22 690,00 € HT au titre de la maintenance préventive.

**AUTORISE** : la signature de l'accord-cadre pour une durée d'un an reconductible trois fois maximum par voie expresse

### **13. Les tarifs du séjour été 2020 - Primaire 6-11 ans**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
**Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD - une abstention : Dominique CHARLET)**

**DECIDE** : d'organiser le séjour élémentaire – du 05 au 10 juillet 2020 pour le public 6-11 ans, avec le prestataire « Les compagnons des jours Heureux».

**DECIDE** : que les tarifs sont les suivants :

<b><u>Tarifcation au Q.F</u></b>		Participation des parents	Prise en charge par la commune
Q.F. 1	<b>548 €</b>	115 €	433 €
Q.F. 2		126 €	422€
Q.F. 3		153.50 €	394.50 €
Q.F. 4		192 €	356 €
Q.F. 5		236 €	312 €
Q.F. 6		263 €	285 €
Q.F. 7		274 €	274 €
Q.F. 8		279.50 €	268.50 €

Q.F. 9		290.50 €	257.50 €
Q.F. 10		296 €	252 €
Hors Commune		548 €	0 €

**DIT** que la participation des familles Enghiennoises est fixée selon le quotient familial habituel de 1 à 10.

**DIT** que les familles hors commune, bénéficient d'aucun abattement sur le prix du séjour et sont alors amenées à régler la somme de 548 €.

**DIT** qu'un paiement en 4 mensualités pourra être accordé à la demande expresse des familles.

**DIT** qu'une annulation est possible, 6 semaines avant le départ du séjour, soit le 23 mai 2020.

**DIT** qu'en cas de désistement postérieur à cette date, les sommes resteront acquises à la Ville. Exceptionnellement, et sur présentation de justificatifs, la ville se réserve le droit de rembourser tout ou partie la somme avancée.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec le prestataire concerné.

**PRECISE** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

#### **14. Les tarifs des classes de découverte 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD - une abstention : Dominique CHARLET)**

**DECIDE** : d'organiser le séjour classe de découverte du 25 au 29 mai 2020 pour les élèves des classes de CM2 du groupe scolaire Ormesson I et Ormesson II avec le prestataire «CAP MONDE». Les tarifs sont les suivants :

#### **Tarifification de l'école Ormesson**

<b>Tarifification au Q.F</b>		<b>Participation des parents</b>	<b>Prise en charge par la commune</b>
Q.F 1	<b>765 €</b>	<b>160.65€</b>	604,35 €
Q.F 2		<b>175.95€</b>	589,05 €
Q.F 3		<b>214.20€</b>	550,80 €
Q.F 4		<b>267.75€</b>	497,25 €
Q.F 5		<b>328.95€</b>	436,05 €
Q.F 6		<b>367.20€</b>	397,80 €
Q.F 7		<b>382.50€</b>	382,50 €
Q.F 8		<b>390.15€</b>	374,85 €
Q.F 9		<b>405.45€</b>	359,55 €
Q.F 10		<b>413.10€</b>	351,90 €
Hors commune		<b>765€</b>	0

Le coût du séjour est de 153€ par jour et par enfant, soit 765 € pour 5 jours.

**DIT** que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial habituel de 1 à 10.

**DIT** que les familles hors commune, bénéficient d'aucun abattement sur le prix du séjour et sont alors amenées à régler la somme de 413,10€ pour Ormesson 1 et Ormesson 2.

**DIT** qu'un paiement en 4 mensualités pourra être accordé à la demande expresse des familles.

**DIT** qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec le prestataire concerné.

**PRECISE** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

#### **15. Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2019/2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'attribuer une bourse aux familles répondant aux critères d'attribution.

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal de l'année 2019, au chapitre 6714-20.

#### **16. Point reporté**

#### **17. Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes et des collectivités territoriales (ANDEV)**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'adhérer à cette association pour l'année 2020

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

#### **18. Les tarifs du séjour Ados 2020 – Montferrier sur Lez**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD - une abstention : Dominique CHARLET)*

**DECIDE** : d'organiser le séjour Ados 2020, du 8 au 17 juillet 2020 pour le public 12-17 ans, avec le prestataire « les Compagnons des jours heureux ».

**DECIDE** : que les tarifs sont les suivants :

<b><u>Tarification au Q.F</u></b>		Participation des parents	Prise en charge par la commune
Q.F. 1	<b>949 €</b>	199.50 €	749.50 €
Q.F. 2		218.50 €	730.50 €
Q.F. 3		266 €	683 €
Q.F. 4		332 €	617 €
Q.F. 5		408 €	541 €

Q.F. 6		455.50 €	493.50 €
Q.F. 7		474.50 €	474.50 €
Q.F. 8		484 €	465 €
Q.F. 9		503 €	446 €
Q.F. 10		512.50 €	436.50 €
Hors Commune		949 €	0 €

**DIT** que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial habituel de 1 à 10.

**DIT** que les familles hors commune, bénéficient d'aucun abattement sur le prix du séjour et sont alors amenées à régler la somme de 949 €.

**DIT** qu'un paiement en 4 mensualités pourra être accordé à la demande expresse des familles (avril – mai – juin – juillet)

**DIT** qu'une désinscription est possible avant le 31 mars 2020, dernier jour des inscriptions.

**DIT** qu'en cas de désistement postérieur à cette date, les sommes resteront acquises à la Ville. Exceptionnellement, et sur présentation de justificatifs, la ville se réserve le droit de rembourser tout ou partie la somme avancée.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec le prestataire concerné.

**PRECISE** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

#### **19. Attribution des bourses « Passe ton permis 2019 »**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'accorder une bourse d'un montant de 450 € aux 16 participants, soit une somme allouée de 7200€ pour l'ensemble de ce dispositif

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714.

#### **20. Demande de subvention exceptionnelle pour un voyage culturel et historique à Berlin – Lycée Gustave MONOD**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'accorder une subvention ponctuelle d'un montant de 1400 €.

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre 6745-40.

#### **21. Demande de subvention exceptionnelle pour un voyage solidaire en Inde – Lycée Notre Dame de Providence**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'accorder une subvention ponctuelle d'un montant de 1200 €.

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre 6745-40.

**22. Partenariat conventionné avec le comité départemental olympique et sportif du Val d'Oise (CDOS)**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : de signer une convention de partenariat avec le CDOS 95 afin d'officialiser cette collaboration.

**DIT** : que la signature officielle et symbolique sera effectuée entre le CDOS 95 et la Collectivité, le samedi 18 janvier 2020, lors des rencontres enghiennoises.

**23. Extension de huit à dix berceaux supplémentaires à la Maison de la Petite Enfance – Délégation de Service Public aux Petits Chaperons Rouges.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE** : D'entreprendre les travaux d'agrandissement,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et article concernés.

**24. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'extension de dix berceaux à la Maison de la Petite Enfance à Enghien-Les-Bains**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**SOLLICITE** : une aide de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des travaux d'extension des locaux de la Maison de la Petite Enfance située 18 rue du Temple à Enghien-les-Bains, au titre de son soutien à l'investissement et au fonctionnement,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**25. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'extension de dix berceaux à la Maison de la Petite Enfance à Enghien-Les-Bains**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**SOLLICITE** : une aide du département dans le cadre des travaux d'extension des locaux de la Maison de la Petite Enfance située 18 rue du Temple à Enghien-les-Bains, au titre du guide des aides départementales du Val d'Oise,

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier,

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**26. Vote des tarifs du séjour familial à Ceillac en Queyras en février 2020.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD - une abstention : Dominique CHARLET)*

**DECIDE** : d'organiser le séjour familial à Ceillac en Queyras

**DIT** que le séjour est exclusivement réservé aux familles enghiennoises

**DIT** que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial avec possibilité d'un paiement en trois fois, soldée avant le départ.

**DIT** qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec les prestataires concernés.

**PRECISE** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

#### **27. Vote des tarifs du séjour familial à Chamonix en avril 2020.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD - une abstention : Dominique CHARLET)**

**DECIDE** : d'organiser le séjour familial à Chamonix

**DIT** que le séjour est exclusivement réservé aux familles enghiennoises

**DIT** que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial avec possibilité d'un paiement en trois fois, soldée avant le départ.

**DIT** qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec les prestataires concernés.

**PRECISE** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

#### **28. Vote des tarifs du mini séjour familial à Domme – Périgord Octobre 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD - une abstention : Dominique CHARLET)**

**DECIDE** : d'organiser le séjour familial à Domme (Périgord).

**DIT** : que le séjour est exclusivement réservé aux familles enghiennoises.

**DIT** : que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial et le barème ci-dessus avec la possibilité de paiement en 3 fois, soldée avant le départ.

**DIT** : que la totalité du versement doit être effectué à l'inscription en fonction des modalités choisies (en une ou plusieurs fois).

**DIT** : qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec les prestataires concernés.

**PRECISE** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

### **29. Vote des tarifs du séjour familial à Oléron août 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (deux oppositions : Sophie MALEY et Olivier ERARD - une abstention : Dominique CHARLET)*

**DECIDE** : d'organiser le séjour familial à Oléron.

**DIT** que le séjour est exclusivement réservé aux familles enghiennoises.

**DIT** que la participation des familles enghiennoises est fixée selon le quotient familial et le barème ci-dessus avec la possibilité de paiement en 3 fois, soldée avant le départ.

**DIT** que la totalité du versement doit être effectué à l'inscription en fonction des modalités choisies (en une ou plusieurs fois).

**DIT** : qu'en cas de désistement, les sommes resteront acquises à la Ville sauf cas de force majeure et sur justificatif écrit auprès du service concerné (à présenter avant le jour du départ).

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions et à intervenir avec les prestataires concernés.

**PRECISE** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

### **30. Subvention Région IDF PIDS 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la région Ile de France, à hauteur de 40 000 euros.

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

### **31. Subvention Film Paris Région/ Choose Paris Région PIDS 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès « Film Paris Région » de la Commission du Film et de « Choose Paris Region », agence d'attractivité et de promotion internationale de la région Ile-de-France, à hauteur de 15 000 euros.

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

### **32. Convention de parrainage Cap Digital PIDS 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (une opposition : Dominique CHARLET - une abstention : Anne-Estelle LHOTE),*

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à demander le versement de ce parrainage pour le Centre des arts et le festival Paris Images Digital Summit auprès de Cap Digital, à hauteur de 5 000 euros.

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**33. Subvention CREAC - Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle, région Ile de France**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Région Ile de France, à hauteur de 15 000 euros.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**34. Subvention DRAC Ile de France résidence de recherche Cristina Hoffmann**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, au titre de la résidence de recherche pour l'année 2019 à hauteur de 4 000 euros.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**35. Subvention DRAC IDF résidence musicale et chorégraphique**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, au titre de la résidence musicale et chorégraphique pour l'année 2019 à hauteur de 34 670 euros.

**ABROGE ET REMPLACE :** La délibération du conseil municipal n° 2019-47-11 du 3 octobre 2019.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**36. Approbation de l'effort artistique déployé par la Société Thermale et Touristique d'Enghien sur l'exercice 2018-2019**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (deux abstentions : Sophie MALEY et Dominique CHARLET)*

**DECIDE :** d'approuver l'effort artistique déployé par la Société Thermale et Touristique d'Enghien pour l'exercice 2018-2019

**37. Convention de partenariat Ensemble Chorégraphique du Val d'Oise**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat

**DECIDE :** de participer financièrement au projet

**DIT :** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au Budget principal 2020, aux chapitres et articles concernés.

**38. Versement d'une subvention d'investissement au Syndicat mixte Autolib' pour l'installation de la station Autolib' rue de la Coussaye**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : de verser une subvention d'investissement au syndicat mixte Autolib' de 60 000 € correspondant à l'installation d'une station rue de la Coussaye,

**DIT** : que les crédits correspondants sont inscrits aux chapitre et article concernés.

**39. Présentation du rapport d'activité annuel du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), exercice 2018.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Prend acte:** du rapport d'activité annuel du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France), exercice 2018.

**40. Transfert au Sigeif de la compétence en matière d'infrastructures de recharges de véhicules électriques (IRVE)**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** le transfert au SIGEIF de la compétence prévue à l'article 2.04 de ses statuts et portant sur l'installation et l'exploitation d'IRVE en voie publique, y compris notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures.

**41. Adhésion au groupement de commande pour l'achat de l'électricité et la maîtrise de l'énergie du SIPPAREC**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**APPROUVE** : l'acte constitutif du Groupement de commande du SIPPAREC pour l'achat d'électricité et la maîtrise de l'énergie.

**APPROUVE** : l'adhésion de la commune audit groupement de commande.

**APPROUVE** : les modalités de fixation de la contribution annuelle due par la Commune et fixée à l'article 6 de l'acte constitutif.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes relatifs à cette adhésion et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération dans la limite de leur pouvoir respectif.

**DIT** : que la dépense liée à la contribution annuelle sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet sur le budget ville.

**DIT** : que Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

**42. Acquisition du droit au bail de Madame Laurence BAILLEUX relatif à un local commercial sis 16 rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains,**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE**

**Article 1 :** d'acquérir de gré à gré le droit au bail appartenant à Madame Laurence BAILLEUX relatif à un local commercial sis 16 rue du Général de Gaulle, à Enghien-les-Bains moyennant le prix de TRENTE SEPT MILLE EUROS (37.000,00 €).

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie Merchat ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer l'acte authentique d'acquisition (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette acquisition.

**Article 3 :** de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

**43. Protocole indemnitaire entre la Ville d'Enghien-les-Bains et l'Etablissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) portant sur la résiliation amiable du bail commercial « LA BRIOCHE D'ENGHIEN » sis 4 rue du Départ, à Enghien-les-Bains.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le protocole indemnitaire à intervenir entre la Ville d'Enghien-les-Bains et l'Etablissement Public foncier d'Ile de France (EPFIF) portant sur la résiliation amiable du bail commercial « LA BRIOCHE D'ENGHIEN » sis 4 rue du Départ, à Enghien-les-Bains.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie Merchat ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer le protocole et tous les actes et documents y afférant,

**Article 3 :** précise que les crédits liés aux frais d'actes sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

**44. Motion CPER transports 2020**

Considérant le vote annoncé par le gouvernement, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2020, d'un budget qui ne permettra pas de faire face aux urgences des transports en Ile de France.

Considérant la situation de la Région Ile de France qui a subi 30 années de sous-investissement sur son réseau, alors même qu'elle concentre 70% du trafic national de la SNCF.

Considérant que la Région a connu une croissance de 15% du nombre de déplacements en transports en commun entre 2010 et 2018, atteignant 9,5 millions de voyageurs par jour, qui nécessite plus que jamais une remise à niveau urgente de ses réseaux.

Considérant que la Région Ile de France a inscrit les moyens financiers nécessaires pour 2020, et a par ailleurs fait 50 millions d'euros d'avance à l'Etat en 2017 sur le tram Massy-Evry et 23 millions d'euros en 2018 sur l'électrification de la ligne P pour éviter le report de ces projets.

Considérant que pour tenir ses engagements au titre du contrat de plan Etat-Région, l'Etat devrait mobiliser 400 millions d'euros par an à partir de 2020 et la Région Ile de France, le double.

Considérant que la nouvelle loi sur les mobilités qui vient d'être votée prévoit une trajectoire d'investissement qui ne permettrait selon le gouvernement, de dégager que 190 millions d'euros par an pour l'Ile de France.

Considérant qu'en cas de défaillance de l'Etat l'année prochaine, des projets indispensables pour améliorer le quotidien de millions de Franciliens devront être repoussés, voire annulés.

Considérant que notre commune est directement concernée par les projets ci-dessous qui nécessitent un financement impératif de l'Etat pour 2020 :

- T12 Express – Massy – Evry (91)
- Métro - Ligne 11 - Prolongement Rosny-Bois Perrier (75 et 93)
- Le téléphérique - Créteil-Villeneuve-Saint-Georges (94)
- La modernisation des RER A, B, C, D et E (tous les départements)
- RER B et RER D – projet Nexteo pour améliorer la régularité (tous les départements)
- Tram - T1 - Noisy-le-Sec - Val-de-Fontenay et réaménagements des stations (93)
- Bus - Tzen2 - Melun - Sénart (77)
- T13 Express - Saint Cyr-Saint Germain RER - Phase 1 (78)
- Bus - Tzen4 - Viry-Châtillon - Corbeil-Essonnes (91)
- T11 Express - TLN - Phase 2 (78 et 95)
- Transilien - Ligne N + U - Adaptation voies principales Regio2N (78 et 92)
- Bus - Tzen5 - Paris-Choisy (94)
- RER E et P - Adaptation voies principales NAT Provins - Château-Thierry - AGC La Ferté Milon (93 et 77)
- Interconnexion ferrée - Grand Paris - Ligne 15 sud (94 et 77)
- Bus - Tzen3 - RN3 (93)
- Tram - T1 - Asnieres-Colombes (92)
- RER E - Eole à l'ouest (92, 93, 77, 78)
- Pôles - Bipôle Gare du Nord - Gare de l'Est (75)
- Transilien - Ligne N et U - Tiroir de Mantes (78 et 92))
- Transilien - Ligne J - Adaptation des voies principales (78, 92, 95)
- RER E + P - Prolongement missions Roissy en Brie (93 et 77)
- Tram - T7 - Phase 2 - Athis-Mons-Juvisy (91)
- Transilien - Ligne R - Garage Montargis (77)
- RER A - Gare - Cergy Préfecture (92)
- Pôle de Val-de-Fontenay (94)
- Pôle de Cergy (95)
- Transilien - Ligne L - Adaptations des voies principales (92 et 78)
- Bus - Altival - Noisy-le-Grand - Ormesson (94)
- Bus - TCSP Sénia-Orly (94)
- Bus - TCSP Argenteuil-Bezons-Sartrouville (95)
- Bus - TCSP Goussainville - Roissy- Parc des expositions (95)
- Bus - TCSP et aménagements bus sur la RN34 (94)
- Pôle de Melun (77)
- Pôle de Chessy (77)
- Pôle de Juvisy-sur-Orge (91)

**Le conseil municipal exige de l'Etat et des députés de la majorité qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020,2021 et 2022.**

oooooooooooooooooooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire**  
**1<sup>er</sup> Vice-président**  
**du Conseil départemental du Val d'Oise**



**Philippe SUEUR** ✠